



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2024-098**

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE 33 /

R75-2024-05-21-00009 - 20240521_Arrêté de transformation d'une 1 place d'Hébergement permanent en Hébergement temporaire à la MAS Lac Vert de Biganos (3 pages) Page 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2024-05-27-00002 - Arrêté PUI25/2024 du 27 mai 2024 Autorisant le Centre de réadaptation fonctionnelle l'ADAPT à VIRAZEIL (47) à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) (3 pages) Page 7

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2024-05-31-00001 - 20240531 DREETS NA 2024-004 Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (7 pages) Page 11

R75-2024-05-31-00002 - 20240531 DREETS NA 2024-005 Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages) Page 19

RECTORAT / Affaires juridiques

R75-2024-05-27-00003 - arrêté n°2024-008 portant composition de la formation restreinte du CAEN (1 page) Page 27

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
GIRONDE 33

R75-2024-05-21-00009

20240521_Arrêté de transformation d'une 1 place
d'Hébergement permanent en Hébergement
temporaire à la MAS Lac Vert de Biganos

ARRETE du **21 MAI 2024**

portant modification de l'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Lac vert », sise à Biganos (33380), gérée par l'association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) de la Gironde, sise à Bordeaux (33300).

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 et L.313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoit ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du 26 mars 2024 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 13 août 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 à la MAS « Lac Vert » à Biganos (33380), gérée par l'association ADAPEI de la Gironde pour une capacité de 56 places réparties comme suit : 50 places d'hébergement complet permanent, 6 places d'accueil de jour ;

VU la demande du 23 septembre 2021, présentée par Monsieur Philippe BEGUERIE, président, représentant légal de l'association ADAPEI de la Gironde, sollicitant la modification d'une place d'hébergement permanent en une place d'hébergement temporaire à la MAS « Lac Vert », sise à Biganos (33380) faisant suite au projet de reconstruction de la MAS ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 signé le 30 novembre 2021 détaillant la transformation de l'offre et notamment les conversions de certaines places d'accueil permanent en accueil temporaire ou inversement négociées entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde et l'association ADAPEI de la Gironde ;

CONSIDERANT que cette modification fait suite à transformation d'une place d'hébergement temporaire en hébergement permanent à la MAS de Saint Denis de Pile actée par arrêté du 5 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que la transformation d'une place d'hébergement permanent en une place d'hébergement temporaire de la MAS « Lac Vert » est réalisée à moyens constants ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé sur le secteur des personnes handicapées ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La modification de l'autorisation de la MAS « Lac Vert », sise à Biganos (33380), gérée par l'association ADAPEI de la Gironde, sise à Bordeaux (33300), est accordée.

La capacité totale de la MAS « Lac Vert » est autorisée pour 56 places, réparties comme suit :

- 49 places d'hébergement complet permanent,
- 6 places d'accueil de jour,
- 1 place d'hébergement temporaire ;

ARTICLE 2 : Cet établissement est enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité juridique : ADAPEI	Entité établissement : MAS LAC VERT
N° FINESS : 33 079 079 1	N° FINESS : 33 079 363 9
N° SIREN : 775 585 003	Code catégorie : 255-Maison d'Accueil Spécialisée
Adresse : 39 rue Robert Caumont bureaux du lac II Bât. R - 33300 Bordeaux cedex	Adresse : 16 rue des Colverts 33380 Biganos
Code statut juridique : 61-Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 56

Discipline		Activité/Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapées	40	Accueil temporaire avec hébergement	500	Polyhandicap	1
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapées	11	Hébergement Complet Internat	500	Polyhandicap	49
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapées	21	Accueil de jour	500	Polyhandicap	6

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée aux autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 3 mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le 21 MAI 2024

La Directrice de la protection de la santé et de
l'autonomie,

Julie DUTAUZIA

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-05-27-00002

Arrêté PUI25/2024 du 27 mai 2024 Autorisant le
Centre de réadaptation fonctionnelle l'ADAPT à
VIRAZEIL (47) à disposer d'une pharmacie à usage
intérieur (PUI)

Arrêté n°PUI 25/2024 du 27 mai 2024

Autorisant
Le Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT
Sis 3581, Route de Miramont de Guyenne
à VIRAZEIL (47200)

à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5126-1 et suivants et R.5126-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** l'ordonnance n°2020-1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des Agences régionales de santé et notamment son article 4 ;
- VU** le décret n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usages intérieur ;
- VU** le décret n°2020-672 du 3 juin 2020 portant application de l'article 70 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et relatif à l'exercice des professions de médecin ; chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité ou de diplôme normalement applicables et aux pharmacies à usage intérieur et notamment son article 14 II ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le décret n°2022-18 du 7 janvier 2022 relatif aux pharmacie à usage intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 13 août 2002 portant autorisation de création d'une pharmacie à usage intérieur dans le Centre de rééducation de VIRAZEIL (47200) ;
- VU** l'arrêté du 11 août 2003 portant modification de l'autorisation de création et de fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur du Centre de rééducation de VIRAZEIL (47200) ;
- VU** la décision du 26 mars 2024 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 27 mars 2024 au recueil des actes administratifs n°R75-2024-03-26-00004 ;

VU la demande présentée par le directeur du Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT sis 3581, Route de Miramont de Guyenne à VIRAZEIL (47200) réceptionnée le 16 février 2024 et déclarée complète le 20 février 2024 en vue d'obtenir une nouvelle autorisation pour les activités et missions de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de son établissement dans le cadre des dispositions du décret n°2019-489 du 21 mai 2019 ;

VU l'avis émis le 6 avril 2024 par le Président du Conseil Central de la section H de l'Ordre National des pharmaciens ;

VU l'avis émis le 24 mai 2024 par le pharmacien inspecteur de santé publique après enquête sur site le 27 mars 2024,

CONSIDERANT que la pharmacie à usage intérieur dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information lui permettant d'assurer ses missions et activités ;

CONSIDERANT que l'offre de services mise en œuvre par la pharmacie à usage intérieur du Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT est en capacité de répondre aux besoins de santé du territoire considéré.

ARRETE

Article 1^{er} : Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT est autorisé à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) située 3581, Route de Miramont de Guyenne à VIRAZEIL (47200).

Article 2 : La pharmacie à usage intérieur (PUI) du Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT dispose de locaux implantés au rez-de-chaussée du centre, en un seul tenant.

Article 3 : La pharmacie à usage intérieur (PUI) du Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT assure l'approvisionnement des patients et résidents pris en charge par l'établissement.

Article 4 : La pharmacie à usage intérieur (PUI) du Centre de réadaptation fonctionnelle L'ADAPT assure les missions et activités suivantes :

- **Au titre de l'article L.5126-1 du code de la santé publique :**
 - La gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation et en assure la qualité ;
 - La pharmacie clinique ;
 - L'information aux patients et professionnels de santé, action de promotion et évaluation du bon usage.

Article 5 : Le temps de présence du pharmacien assurant la gérance est de cinq demi-journées par semaine.

Article 6 : Les arrêtés antérieurs concernant les activités et missions faisant l'objet de la présente autorisation sont abrogés.

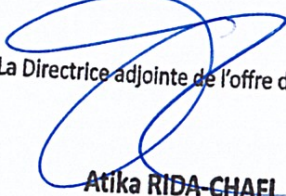
Article 7 : En vertu des dispositions de l'article L.5126-4 du code de la santé publique, à l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans l'autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de la santé et de la prévention ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
et par délégation,



La Directrice adjointe de l'offre de soins,
Atika RIDA-CHAFI

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2024-05-31-00001

20240531 DREETS NA 2024-004 Arrêté portant
subdélégation de signature en matière
d'administration générale



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté n° DREETS-2024-004 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

VU le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret n° 2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde

VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 1er septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Cité administrative
2, rue Jules FERRY
33090 BORDEAUX

ARRÊTÉ

Article 1er : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités et à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

- **Compétences sur le champ de l'emploi, des entreprises et de la politique de la ville et du fonds social européen**

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef du service pilotage financier & projets de territoires

Monsieur Damien Jourdes, directeur adjoint du travail, délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles pour la région Nouvelle-Aquitaine

Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification

Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation

Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration

Monsieur Yann Lindrec, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission fonds européens

Madame Nassrine Mohamed-Youssouf, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord

Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer de manière dématérialisée sur l'extranet Entreprises Adaptés 2 de l'Agence de services et de paiement les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et avenants financiers dans le cadre de leurs attributions.

Cyril Bernède, inspecteur du travail, chargé de mission entreprises adaptées

Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

- **Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage**

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville

- **Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail**

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail

Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

- **Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation**

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales

Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît

Madame Monica Becker, directrice départementale de 2^{ème} classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique

Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises

Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel

Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV-VINS-BEVS du service vins

- **Compétences sur le champ de la cohésion sociale**

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités

Madame Patricia Viale, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation

Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux

Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux

Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargé de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation

Madame Stéphanie Frémont, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation

Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,

Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux

Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,

Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux

Madame Anne Saintmarc, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux

Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification

Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service formation certification

Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification.

- **Compétences sur le champ de la protection des données**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers ;
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État.

Pôle Ressources et Pilotage

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage
Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail
Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Loic Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention
Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Pôle transverse

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse
Monsieur Olivier Dufour, attaché principal d'administration de l'État, chef du SESAM
Monsieur Eric Cléron, attaché statisticien principal, responsable adjoint du SESAM

Pôle Ressources et Pilotage

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage
Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail
Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention
Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Loic Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications

Pôle Entreprises Emploi Economie

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville
Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef du service pilotage financier & projets de territoires
Monsieur Damien Jourdes, directeur adjoint du travail, délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles pour la région Nouvelle-Aquitaine
Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
Monsieur Yann Lindrec, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
Madame Sophie Normand, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité & industries du bois
Monsieur Cédric Porta Bonete, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef d'unité & aéronautique
Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission fonds européens
Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud
Madame Nassrine Mohamed-Youssouf, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion

Pôle Politique du Travail

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique travail
Monsieur Nicolas Bertet, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle régionale des grandes opérations BTP
Monsieur Stéphane Coro, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal
Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT
Madame Laure Medjani, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2ème classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV-VINS-BEVS du service vins

Pôle Solidarités

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service formation certification
Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification
Madame Patricia Viale, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation

Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 5 : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 et à l'article 3 demeure soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire ;
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'État au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les réponses aux recours administratifs ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

Article 6 : Habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État à :

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail

Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

Madame Laure Medjani, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours

Monsieur Eric Labadie, administrateur de l'État du deuxième grade, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

Madame Christelle Ibanez, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructurations

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation

Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification

Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles pour la région Nouvelle-Aquitaine

Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville

Monsieur Yann Lindrec, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration

Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail

Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention

Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines

Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF, enquêteur LME
Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF, inspectrice VINS-BEVS du service vins
Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
Monsieur Adrien HIPPI, inspecteur CCRF, inspecteur chargé d'appui juridique aux enquêtes
Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF, enquêteur LME
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV-VINS-BEVS du service vins
Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargé de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
Madame Patricia Viale, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification
Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 7 : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **31 MAI 2024**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETEUX

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2024-05-31-00002

20240531 DREETS NA 2024-005 Arrêté portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté n° DREETS-2024-005 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique, le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne Guyot, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités et à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville

Monsieur Yann Lindrec, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

134 : Développement des entreprises et régulations

147 : Politique de la ville

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »

305 : Stratégies économiques

787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail. Cette subdélégation porte sur les conventions ARACT et CRGE.

Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE).

Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie

Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission fonds européens

Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef du service pilotage financier & projets de territoires

Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification

Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe, adjoint au chef de pôle, chef de la mission emploi, compétences ville

Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion

Monsieur Yann Lindrec, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

Madame Nassrine Mohamed-Youssouf, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation

Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.

Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail

Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique du Fonds Social Européen (FSE)

216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur. UO216 CPRH-CASR « Convergence de l'action sociale régionale »

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

363 : Compétitivité

124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage

Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines

Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention

Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Vêran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications

Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications

Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail

Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, pour les actes relatifs à la paye

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales

Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2^{ème} classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de :

1°) recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,

304 : Inclusion sociale et protection des personnes, actions 13 à 23

2°) recevoir les crédits relevant des BOP centraux suivants :

124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6, 364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

3°) répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

4°) sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO,

- autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validée en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR.
- procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

5°) procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR. La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités

Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale

Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les :

1°) BOP régionaux suivants :

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

2°) BOP centraux suivants :

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités

Madame Virginie Gendreau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale

Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

Article 9 : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée en ce qui concerne les marchés supérieurs à 40 000 € HT et inférieur ou égal à 140 000 € HT et pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par les textes sur le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités à :

Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du pôle ressources et pilotage
Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail
Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser l'outil « PLACE » et « APPACH » pour les marchés de la DREETS à :

Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'État, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'État, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 2^{ème} classe

Article 10 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat,

Article 11 : Subdélégation est donnée dans l'application Chorus pour les rôles de :

1/ responsable de BOP (RBOP) sur les BOP suivants :

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'État, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'État, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305
Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef du service pilotage financier & projets de territoires

147 : Politique de la ville, actions 1 à 4,

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'État
Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'État

2/ pilote des crédits de paiement des BOP suivants :

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

305 : Stratégies économiques

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique

Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire

Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service pilotage financier & projets de territoires

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

134 : Développement des entreprises et régulations

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, y compris pour les crédits relevant du programme technique « fonds social européen »

790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6

147 : Politique de la ville, actions 1 à 4

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique

Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire

Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305

Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service pilotage financier & projets de territoires

Article 12 : Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier

Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Article 13 : Validation des ordres de mission dans Chorus DT

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire à :

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier

Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier

Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale

Article 14 : Validation des états de frais dans Chorus DT

Subdélégation est donnée pour valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur à :

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier

Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier

Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale

Article 15 : Validation des opérations d'inventaire

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Article 16 : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés au comptable assignataire de la Vienne.

Article 17 : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **31 MAI 2024**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

RECTORAT

R75-2024-05-27-00003

arrêté n°2024-008 portant composition de la
formation restreinte du CAEN



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Poitiers

2024-008

- Vu les articles L234-1 à L 234-7 du code de l'éducation,
- Vu les articles R 234-1 et suivants du code de l'éducation,
- Vu les propositions des organisations syndicales,
- Vu les résultats de l'élection réalisée au sein du Conseil Académique de l'Education Nationale lors de la séance du 19 octobre 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : La formation restreinte du conseil académique de l'éducation nationale prévue à l'article L 234-2 du code de l'éducation est modifiée comme suit :

Président : La rectrice de l'académie de Poitiers, ou son représentant

1°) Représentants de l'administration :

- Mme la Présidente de l'université de Poitiers ou son représentant ;
- M. Ahmed Bauvin, DAFPIC
- Mme Anne Boucker, IA-IPR, doyenne des IA-IPR
- M. Grégory Gautun, doyen des IEN ET EG

2°) Représentants des personnels enseignants de l'enseignement public élus au sein du Conseil académique.

- M. Pascal GANDEMER (FSU-CGT)
- M. Christophe BABIN (FSU-CGT)
- Mme Christelle FONTAINE (FSU-CGT)
- M. Richard GAZAUD (UNSA-Education)

3°) Représentants des personnels enseignants des établissements privés sous contrat.

Au titre du CGT Enseignement privé (1):

- M. Alexandre Robuchon – Lycée Saint Paul d'Angoulême

Au titre de la FEP-CFDT (2) :

- M. Damien Rouet - Lycée St-Louis - Pont l'Abbé d'Arnoult
- M. Hervé Jeanneau - Ecole - La Chaume Lasalle - Vouillé

4°) Représentants des personnels de direction en fonction dans les établissements privés hors contrat.

- Non désigné

Article 2 : La composition indiquée au présent arrêté prend effet à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 27 mai 2024

La rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL

Bénédicte ROBERT